

ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LE SERVICE PUBLIC

Les élections professionnelles 2022 qui auront lieu la première semaine de décembre revêtent une importance considérable pour les personnels, quels que soient leurs secteurs d'activité et affectations.

En effet, **il s'agit de faire élire**, dans les CAP, les délégué·es du personnel que vous pourrez saisir en cas de décisions individuelles défavorables vous concernant, prises par les directions ou échelons hiérarchiques.

Ces possibilités de **recours individuels** restent indispensables à la défense des personnels.

Votre participation aux différents scrutins est donc décisive pour choisir et donner de la force à vos représentant·es du personnel.

Indépendance, opiniâtreté, expertise des situations professionnelles et des conditions de travail, projet syndical cohérent :

Faites le choix des candidat·es du SNASUB-FSU pour être représenté·e et défendu·e efficacement !

Faites le choix de délégué·es du personnel indispensables à votre représentation et défense individuelle !

Les CAPA sont consulté·es à votre demande sur les refus de la hiérarchie portant sur :

- la révision du compte-rendu d'entretien professionnel ;
- la demande de temps partiel ;
- l'autorisation de télétravail, initiale ou de renouvellement ;
- la démission, certaines demande de mises à disposition ou de cessation de fonctions ;
- la mise en œuvre du compte personnel de formation ;
- la demande de congés liée au compte épargne temps ;
- les autorisations d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou de formation continue

Les CAPA sont automatiquement saisies sur :

- les refus demande d'actions de formation ;
- les refus de congés formation
- les refus de demande de congé de formation professionnelle..
- les refus de titularisation et prolongation de stage
- les licenciements en cours de stage pour insuffisance ou faute professionnelles

Les CAPA se réunissent en conseil de discipline

Pour étudier la situation du ou de la fonctionnaire à qui une faute est reprochée, défendre les collègues et examiner des propositions éventuelles de sanction des deuxième, troisième et quatrième groupes prévues par le statut général des fonctionnaires. **C'est une procédure contradictoire**, une garantie pour tous les personnels contre l'arbitraire !

Gagnons le rétablissement de toutes les compétences perdues des CAP !

Depuis la loi de transformation de la fonction publique, les CAP ne sont plus saisies pour l'examen des projets de tableaux de mutations et des promotions (avancements de grade et listes d'aptitude).

Cette perte de compétence ampute le droit des fonctionnaires à être défendu·es par leurs représentant·es face à des décisions hiérarchiques concernant leurs carrières.

Inacceptable pour nous !

Le SNASUB-FSU et la FSU se battent au quotidien pour le rétablissement de ce droit. Ils revendiquent l'abrogation des mesures qui privent nos CAPA de leurs compétences en matière de mutation et de promotion.

**Pour gagner toutes et tous ensemble,
VOTEZ SNASUB-FSU !**

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀
avec le SNASUB-FSU



Pas de système éducatif sans nous !

Il faut faire reconnaître nos missions et métiers !

Il faut sortir nos salaires des eaux du SMIC !

Il faut augmenter l'IFSE mensuelle !

Des élu-es du SNASUB-FSU : la force de la cohérence !

Fort-es de leur formation syndicale, solide, de leur compréhension critique des environnements professionnels et de leur détermination, les délégué-es des personnels SNASUB-FSU seront efficaces pour vous défendre tout en portant haut la dignité des métiers et des personnels.

Pour l'augmentation des salaires des personnels de catégorie C, pour un plan de convergence indemnitaire avec les personnels administratifs, pour un plan de requalification ambitieux des emplois occupés par les personnels ADTRF.

VOTEZ SNASUB-FSU !

REQUALIFICATION

Bien des ATRF ne sont pas reconnus à la hauteur de leurs missions : un très grand nombre de ces personnels se voient confier des missions quotidiennes supérieures à leur catégorie. **Le ministère a mis en place un « repyramidage des ITRF »**, une requalification des emplois vers la catégorie B, pour une partie seulement des collègues travaillant en université, à l'exception de toutes les collègues affecté-es dans l'enseignement scolaire.

Tous les personnels de la filière ITRF doivent être traité-es de façon égalitaire en terme de requalification et

d'indemnitaire : quelle que soit leur affectation !

La revalorisation, il la faut, pour tous-tes.

VOTRE CARRIÈRE

Le SNASUB-FSU revendique une convergence indemnitaire interfilière et interministérielle. Vos élu-es se sont mobilisé-es contre les suppressions d'emplois et se battent pour la création de postes à la hauteur des besoins.

La FSU et le SNASUB-FSU revendiquent le droit fondamental pour les personnels d'être représenté-es en CAP.

Aidez nos élu-es les en votant pour elles/eux.

LE RESPECT DE VOTRE MÉTIER

Les élu-es du SNASUB,FSU défendent vos droits et vos conditions de travail, efficacement, au quotidien, en faisant respecter des règles d'égalité de traitement entre toutes et tous. Vos élu-es sont toujours présent-es pour vous accompagner, vous conseiller, vous écouter.

Chaque voix leur donne plus de force pour vous défendre !

Vivre dignement de notre travail ! Il faut augmenter les salaires en catégorie C !

Avec le SNASUB-FSU, il faut gagner l'augmentation des salaires !

- **une valeur du point d'indice** fixé à 6€ et un salaire minimum fonction publique fixé à 1850€ net ;
- **l'indexation des salaires** sur l'inflation ;
- **une revalorisation générale** immédiate de l'ensemble de la grille indi-

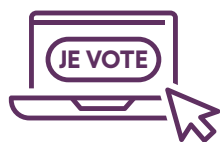
caire par la distribution additionnelle de 70 points d'indice ;

- **une revalorisation de l'IFSE** pour corriger toutes les inégalités existantes, les aligner sur les meilleurs taux servis dans la fonction publique avant de gagner leur intégration dans le salaire indiciaire ;

- **un plan massif de requalification** des emplois de C en B.

La direction générale des ressources humaines commune aux ministères de l'EN, de l'ESR, de JS **doit piloter un plan de revalorisation** quelle que soit l'affectation des personnels.

La revalo, il la faut pour toutes et tous !



Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀
avec le SNASUB-FSU